

Annexe 1 : Procédure en cas d'accident lors des matches ou entraînements pour tous les membres actifs du club.

Pour rappel l'assureur de la LFH ne prend en compte que les déclarations introduites via son système intranet et qu'il n'y a qu'un seul accès par club.

Il vous est loisible de consulter le médecin de votre choix et ensuite, il faut informer (dans les 3 jours maximum après l'accident) par E-mail le secrétariat du club (secretariat@unionbeynoise.be) qui a les accès informatiques pour remplir la déclaration d'accident auprès de l'assureur de la LFH : Ethias (L'assurance doit être informée au maximum 1 semaine après (donc les renseignements doivent me parvenir dans les 3 jours suivant l'accident, sinon le délai ne pourra pas être respecté.)

Vous téléchargez sur le site de l'Union Beynoise (www.unionbeynoise.be) le certificat qui doit être complété par le médecin lors de votre visite.

Les informations à communiquer au secrétariat sont les suivantes :

- 1) Toutes les coordonnées du blessé : Nom, prénom, adresse complète, date de naissance
- 2) Si le joueur est mineur, indiquer toutes les coordonnées de la personne qui a la responsabilité du mineur d'âge : Nom + Prénom - Adresse - Téléphone - E-mail de contact.
- 3) Date, heure, lieu de l'accident, entraînement ou match
- 4) Description des circonstances de l'accident
- 5) Nom et coordonnées d'1 ou 2 témoins (en général : l'entraîneur + le nom d'un joueur)
- 6) Endroit du corps lésé (gauche ou droit ?)
- 7) Date du 1^{er} examen médical : quel hôpital ou quel médecin ?
- 8) Type de lésion
- 9) Soins particuliers (ex. : kiné, plâtre, intervention chirurgicale ?)
- 10) Evolution prévue ?
- 11) Nouveau rendez-vous ?
- 12) Il est très important pour nous de savoir si un accident antérieur a déjà été déclaré à Ethias au niveau du même endroit du corps lésé lors de l'accident actuel (date de l'accident antérieur ?, lésion précise diagnostiquée ?, examen d'expertise antérieur chez Ethias ? dossier clôturé avec ou sans séquelles?)

Une réponse à chacune de ces 12 rubriques **est obligatoire**.

Une fois la déclaration introduite chez Ethias, le Secrétaire Général vous fera parvenir une copie des documents qui reprendront le n° de dossier, le gestionnaire du dossier chez Ethias et ses coordonnées pour le contacter si besoin.

A la réception de ces documents vous aurez un document à revoir au gestionnaire Ethias auquel vous joindrez une copie du certificat médical complété lors de votre passage chez le médecin ou aux urgences